

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2014**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, le 24 juin 2014, s'est réuni à 19H 00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS

Monsieur BARNAUD, Maire.

Madame DIRRINGER, Monsieur GROUZELLE, Madame REILHE, Monsieur DRIESCH Jacques (à partir du point n°2), Madame ROSSETTO, Monsieur POUJOL, Madame PELLE-SCHIFFRINE, Monsieur TROUDART, Monsieur RAPTI, Maires-adjoints.

Madame BARBIER, Madame PASCAL, Madame COURTOIS, Monsieur DELLA-MUSSIA, Monsieur PHAN, Madame BOUDEVILLAIN, Madame BONNIN, Madame CORNU, Monsieur DRIESCH Jonathan (à partir du point n°12-3), Madame BUHERNE-LE NAIRE, Monsieur HAEMMERLE, Madame GONZALEZ, Monsieur DEHAUT, Madame BREART, Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES

Monsieur DRIESCH Jacques, pouvoir à Monsieur TROUDART (jusqu'au point n°1)

Monsieur LE TARNEC, pouvoir à Madame DIRRINGER

Monsieur STHOREZ, pouvoir à Madame ROSSETTO

Madame TROUVILLE, pouvoir à Monsieur RAPTI

Monsieur DRIESCH Jonathan, pouvoir à Monsieur GROUZELLE (jusqu'au point n°12-2)

Monsieur DUPRE, pouvoir à Monsieur HAEMMERLE

Madame BORDUY, pouvoir à Madame GONZALEZ

ETAIENT ABSENTS

Madame JUMEAUX

Monsieur GHOUALI

Monsieur DJEBARA

Madame LOPES



Secrétaire de Séance :

Madame BARBIER Eliane a été désignée, à l'**UNANIMITÉ**, pour assurer ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2014

Rapporteur : M. BARNAUD, Maire.

Monsieur HAEMMERLE souhaite qu'une précision soit apportée quant au vote du groupe « Chennevières avance avec vous » concernant l'attribution de subventions municipales aux associations locales pour l'année 2014. En effet, ledit groupe était favorable à l'attribution des subventions telles que présentées, à l'exception de celle concernant le « Racing Football Club de Chennevières », compte-tenu de la récente création de cette association.

Cette requête est validée par Monsieur le Maire, le procès-verbal et le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 juin 2014 seront modifiés en ce sens.

Sous cette réserve, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 juin 2014, est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

2. Le Maire propose de reporter le point n°2 à la fin de la séance, pour tenir compte du changement d'horaire du Conseil Municipal (19H au lieu de 20H), et qui peut expliquer l'absence de quelques élus.

3. CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR LES ORDINATEURS DES ECOLES

Rapporteur : M. RPTI, Maire-adjoint

La Ville de Chennevières-sur-Marne souhaite mettre à disposition des directeurs des écoles maternelles et élémentaires le matériel informatique indispensable à l'exercice de leurs missions. La maintenance étant assurée par l'Education Nationale. Monsieur HAEMMERLE propose de céder ce matériel à l'Education Nationale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ**, par :

23 voix POUR

6 voix CONTRE (Monsieur HAEMMERLE, Madame GONZALEZ, Monsieur DEHAUT, Madame BREART, Monsieur DUPRE, Madame BORDUY)

APPROUVE la convention entre l'Education nationale et la Ville de Chennevières-sur-Marne concernant la mise à disposition à titre gratuit de matériels informatique au profit des directeurs des écoles maternelles et élémentaires, qui restent la propriété de la Ville.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

4. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Rapporteur : M. BARNAUD, Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

DESIGNE Monsieur Michel TROUDART en qualité de correspondant défense, sur la Ville de Chennevières-sur-Marne.

5. MAINTIEN DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Rapporteur : Mme PELLET-SCHIFFRINE, Maire-adjoint.

Consciente des difficultés économiques que connaît notre pays et son tissu d'entreprises, la municipalité propose au Conseil de maintenir en 2015 les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicables en 2014, et de ne pas procéder à l'augmentation des tarifs maximaux en proportion du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

DECIDE de maintenir ainsi qu'il suit les tarifs maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), applicables sur le territoire de la commune à compter du **1^{er} janvier 2015** :

- Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques dont la superficie est égale ou inférieure à 50 m² :**
 - 20 euros par m² et par an,
- Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques dont la superficie est égale ou inférieure à 50 m² :**
 - 60 euros par m² et par an,
- Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques dont la superficie est supérieure à 50 m² :**
 - 40 euros par m² et par an,
- Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques dont la superficie est supérieure à 50 m² :**
 - 120 euros par m² et par an,
- Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 7 m² et inférieure ou égale à 12 m² :**
 - 20 euros par m² et par an,
- Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m² :**
 - 40 euros par m² et par an,
- Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 50 m² :**
 - 80 euros par m² et par an,

RAPPELLE que les enseignes dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 7 m² bénéficient de l'exonération prévue par l'article L. 2333-8 du code général des collectivités territoriales.

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Rapporteur : Mme REILHE, Maire-adjoint.

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion 2013 dressé au titre de l'exercice 2013 par le Trésorier Principal de Chennevières, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Rapporteur : Mme REILHE, Maire-adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE le compte administratif 2013 ci-annexé qui peut se résumer comme suit :

Excédent de fonctionnement reporté (002)	274 532,80 €
Recettes de fonctionnement	22 625 474,58 €
Dépenses de fonctionnement	19 685 395,80 €
Excédent de la section de fonctionnement	3 214 611,58 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	2 475 772,93 €
Recettes d'investissement	4 466 356,27 €
Dépenses d'investissement	4 978 616,48 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	1 963 512,72 €
Excédent de clôture (compte de gestion)	5 178 124,30 €
Restes à réaliser recettes	1 085 645,37 €
Restes à réaliser dépenses	5 238 278,49 €
Solde des restes à réaliser	- 4 152 633,12 €
Excédent de la section de fonctionnement	3 214 611,58 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- 2 189 120,40 €
Résultat final (compte administratif)	1 025 491,18 €

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

8. AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2013

Rapporteur : Mme REILHE, Maire-adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

DECIDE d'affecter, à titre définitif, l'excédent de fonctionnement 2013, soit 3.214.611,58€, comme suit :

- excédent de fonctionnement capitalisé - compte 1068 : 3.189.120,40€ (investissement)
- excédent de fonctionnement reporté - compte 002 : 25.491,18 € (fonctionnement).

9. BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES – ANNEE 2013

Rapporteur : Mme REILHE, Maire-adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2013, tel que présenté.

10. CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE : BILAN DES ACTIONS – ANNEE 2012

Rapporteur : M. DRIESCH, Maire-adjoint.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007-2009 a été signé avec le Préfet le 29 Octobre 2007, puis prolongé d'une année en 2010, et maintenu jusqu'au 31 Décembre 2014.

Il définit le cadre des relations entre l'Etat et la ville pour la conduite et le financement de la Politique de la Ville dans le quartier du Bois l'Abbé, situé en Zone Urbaine Sensible (ZUS).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE le bilan des actions réalisées dans le cadre du CUCS en 2013.

11. CONVENTION « ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS – ACTIONS CONTRACTUALISEES » - ANNEE 2014

Rapporteur : M. DRIESCH, Maire-adjoint.

Le Conseil régional d'Ile-de-France propose des conventions aux communes comptant au moins une Zone Urbaine Sensible (ZUS), pour le financement d'actions liées à l'animation sociale des quartiers.

Il propose d'attribuer, à la ville de Chennevières-sur-Marne, une subvention régionale d'un montant de 15 390,00 € permettant la participation à la mise en place de six actions en 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

ACCEPTÉ l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 390,00 € par le Conseil régional d'Ile-de-France, dans le cadre de l'animation sociale des quartiers au titre des actions contractualisées et en fonction des projets présentés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document s'y afférant.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

12. ESPACE SOCIO-CULTUREL

Rapporteur : Mme ROSSETTO, Maire-adjoint.

• TARIFICATION DES ACTIVITES DE L'ESPACE SOCIO-CULTUREL POUR L'ANNEE 2014-2015

Consciente des difficultés économiques et sociales, la municipalité propose à l'assemblée délibérante de décider de maintenir l'ensemble des tarifs applicables aux services et activités proposés par l'Espace Socio-culturel pour l'année 2014/2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITÉ**,

FIXE pour l'année 2014/2015 les tarifs ainsi qu'il suit :

✓ Grille de participation aux activités nécessitant une contribution financière de la Ville (tarifs inchangés) :

Activité par personne comprise entre ...	Tarif par usager adhérent	Tarif par usager non adhérent
0,50 € et 2,25 €	1,00 €	3,00 €
2,26 € et 3,75 €	2,00 €	4,00 €
3,76 € et 6,75 €	3,50 €	6,00 €
6,76 € et 8,75 €	4,50 €	8,00 €
8,76 € et 11,75 €	6,00 €	10,00 €
11,76 € et 14,75 €	7,50 €	11,00 €
14,76 € et 17,75 €	9,00 €	13,00 €
17,76 € et 20,75 €	10,50 €	15,00 €
20,76 € et 24,75 €	12,50 €	18,00 €
à partir de 24,76 €	15,00 €	20,00 €

✓ Adhésion par famille à l'Espace Socioculturel : 11,00 €

✓ Adhésion pour une personne morale (Association, etc.) : 60,00 €

✓ Tarifs pour le repas partagé ainsi qu'il suit :

- Adhérents de l'Espace Socioculturel : 3,50 €
- Tarif privilégié pour les enfants mineurs : 2,00 €
- Non adhérents : 6,50 €
- Tarif privilégié pour les enfants mineurs : 4,50 €
- Gratuité pour les bénévoles préparant le repas.
- Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans.

✓ Tarifs par atelier (couture, cuisine, loisirs créatifs) :

- Adhérents de l'Espace Socioculturel : 1,00 € la séance
- Forfait annuel pour les adhérents : 21,00 € l'année
- Forfait trimestriel pour les adhérents : 8,00 € le trimestre
- Non adhérents : 3,00 € la séance
- Gratuité pour les mineurs.

✓ Tarifs pour le gala de Noël 2014 ainsi qu'il suit :

Dîner spectacle et soirée dansante :

- Adhérents de l'Espace Socioculturel : 5,00€
- Tarif privilégié pour les enfants mineurs : 3,50€
- Non adhérents : 8,50€
- Non Canavérois : 15,00€
- Gratuité pour les bénévoles investis dans la préparation et l'animation de cette action
- Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans.

Soirée dansante uniquement :

- Adhérents de l'Espace Socioculturel : 2,50€
- Non adhérents : 4,50€
- Non Canavérois : 10,00€
- Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans.

✓ Tarifs pour le vide grenier 2015 de la Fête aux 1000 couleurs ainsi qu'il suit :

- Adhérents de l'Espace Socioculturel : 7,00€ les 2m²
- Canavérois non adhérents de l'Espace Socioculturel : 12,00€ les 2m²
- Non canavérois : 16,00€ les 2m²
- Ticket jeux : 1,00€ le ticket.

✓ Tarifs pour les sorties à la mer ainsi qu'il suit :

- Adhérents de l'Espace Socioculturel : 5,00€
- Tarif privilégié pour les enfants mineurs : 3,50€
- Non adhérents : 9,00€
- Non Canavérois : 20,00€

✓ Tarifs pour l'atelier gymnastique ainsi qu'il suit :

- Adhérents de l'Espace Socioculturel : 3,90€ la séance
- Forfait trimestriel pour les adhérents : 33,80€ payable en 1 fois
- Forfait annuel pour les adhérents : 78,00€ l'année payable en 1 fois

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au Budget de l'exercice en cours.

• **MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR POUR L'ANNEE 2014-2015**

Madame ROSSETTO, Maire-adjoint fait part à l'assemblée délibérante de la réactualisation du règlement intérieur de l'Espace Socio-culturel.

Le règlement de l'Espace Socio-culturel a pour objectif de définir son mode de fonctionnement, les rapports entre les usagers, les adhérents et la direction du service agissant en nom et qualité de la Ville de Chennevières-sur-Marne.

Il définit les horaires des activités, les modalités de fonctionnement du service et les conditions d'accueil. Il fixe les conditions d'adhésion des associations à l'Espace Socio-culturel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE le règlement intérieur dans son intégralité, tel que présenté.

DIT que le nouveau règlement sera effectif à compter du 1^{er} septembre 2014.

• **CONVENTION CAF D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT**

Madame ROSSETTO, Maire adjoint, informe l'assemblée délibérante que la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne renouvelle sa convention d'objectifs de financement pour l'équipement dénommé Espace Socioculturel –centre social. Cette convention est conclue du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Par la signature de ladite convention, la ville s'engage à mettre en œuvre le projet social de l'Espace socioculturel, celui-ci comprenant un projet d'Animation Globale et un projet d'Animation Collective Famille.

La CAF s'engage à verser à la ville deux prestations de services par an sur présentation d'évaluations quantitatives et qualitatives. Il est précisé que l'attribution de la subvention de fonctionnement appelée « Prestation de Service » est calculée à partir des dépenses de l'Espace Socioculturel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE les clauses de la convention d'objectifs et de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

13. CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE

• **TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015**

Rapporteur : M. POUJOL, Maire-adjoint.

Consciente des difficultés économiques et sociales, la municipalité propose au conseil de décider de maintenir l'ensemble des tarifs du conservatoire municipal de musique et de danse. Ces tarifs sont trimestriels pour l'année scolaire 2014/2015, avec application au 1^{er} septembre 2014. Le demi-tarif est appliqué à partir de la deuxième personne d'une même famille pour les élèves Canavérois exclusivement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 1er Septembre 2014, les tarifs applicables en forfait trimestriel, pour l'année scolaire 2014/2015 :

• **CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE**

- Adultes Solfège + 1 instrument	175,00 € par trimestre
- Adultes Solfège + 2 instruments	200,00 € par trimestre
- Enfants-Etudiants Solfège + 1 instrument	123,00 € par trimestre
- Enfants-Etudiants Solfège + 2 instruments	164,00 € par trimestre
- Enfants Eveil musical	70,00 € par trimestre
- Adultes Solfège seul	82,00 € par trimestre

Elèves extérieurs à la commune :

- Adultes Solfège + 1 instrument	565,00 € par trimestre
- Adultes Solfège + 2 instruments	600,00 € par trimestre
- Enfants-Etudiants Solfège + 1 instrument	375,00 € par trimestre
- Enfants-Etudiants Solfège + 2 instruments	492,00 € par trimestre
- Enfants Eveil musical	230,00 € par trimestre
- Adultes Solfège seul	246,00 € par trimestre

• **CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE DANSE**

- 1 cours par semaine	62,00 € par trimestre
- 2 cours par semaine	82,00 € par trimestre
Cours de Pilate :	
- 1 cours par semaine	83,00 € par trimestre
- 2 cours par semaine	125,00 € par trimestre

Elèves extérieurs à la commune :

- 1 cours par semaine	103,00 € par trimestre
- 2 cours par semaine	205,00 € par trimestre
Cours de Pilate :	
- 1 cours par semaine	125,00 € par trimestre
- 2 cours par semaine	165,00 € par trimestre

DIT que le demi-tarif sera appliqué à partir de la 2ème personne d'une même famille pour les élèves Canavérois exclusivement.

DIT que le tarif adulte est appliqué à partir de 18 ans (âge de l'élève au 1^{er} septembre 2014)

DIT qu'un tarif spécial (-20%) sera appliqué sur la base du tarif des Canavérois, pour les élèves qui s'engagent à participer régulièrement aux répétitions et manifestations des orchestres du Conservatoire de musique.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au Budget de l'Exercice en cours.

14. THÉÂTRE ROGER LAFAILLE

• **TARIFS DES SPECTACLES POUR LA SAISON 2014/2015**

Rapporteur : M. POUJOL, Maire-adjoint.

Monsieur POUJOL, Maire Adjoint chargé de la Culture et du Jumelage rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il leur appartient de fixer les tarifs des spectacles présentés au théâtre Roger Lafaille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

FIXE ainsi qu'il suit les fourchettes de détermination des **Tarifs A** (plein tarif) :

- Toute forme théâtrale (théâtre, concert, opéra, ballet...) : 8€ à 40€
- Théâtre jeunesse et scolaire: 5 € à 30 €,
- Animations festives (festival, thé dansant...) : 8 € à 30 €,
- Séances de cinéma : 4 €.

DIT que des tarifs particuliers pourront être accordés aux différents publics dans les conditions suivantes et sur présentation d'un justificatif, et sauf restriction tarif unique affiché expressément :

Tarif B : demi-tarif pour les enfants jusqu'à 16 ans et étudiants.

Tarif C : réduction de 5€ par billet d'accès pour les publics retraités, chômeurs, titulaires du RSA, et pour les réservations à partir de 10 places retenues sur un même spectacle et pour la même catégorie de public.

DIT que les différents tarifs ne seront pas cumulables,

DIT que les recettes de la billetterie seront inscrites au budget de l'exercice en cours,

DIT que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2014.

15. MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DES BORDS DE MARNE : CONVENTION POUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DU CARREFOUR DE L'EMPLOI

Rapporteur : Mme PELLET-SCHIFFRINE, Maire-adjoint.

S'inscrivant dans une volonté de lutte contre le chômage, la ville de Chennevières-sur-Marne souhaite apporter aux demandeurs d'emploi et aux entreprises du territoire, des espaces de rencontre dédiés à l'emploi. Madame PELLET-SCHIFFRINE, conseillère municipale, propose de signer une convention avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises des Bords de Marne pour l'organisation et le financement du 17^{ème} Carrefour de l'Emploi 2014 qui se tiendra au pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE la convention relative à l'organisation et au financement du Carrefour de l'Emploi de l'année 2014, proposée par la Maison de l'Emploi et des Entreprises des Bords de Marne, sise 5/9 Rue Anquetil à Nogent-sur-Marne (94130).

DIT que cette manifestation se tiendra le 25 Septembre 2014 au Pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne, et organisée par la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

ACCEPTE le versement d'une subvention d'un montant de 3 400,00 € dans le cadre de la manifestation intitulée « Carrefour de l'Emploi 2014 ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférant.

16. SALLES DE SPORTS

- **TARIF ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015**

Rapporteur : M. BARNAUD, Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

ACCEPTE de maintenir pour l'année 2014/2015 le tarif de l'année 2013/2014 à 32 € T.T.C. par heure le tarif de location de salles de sports de Chennevières.

MAINTIENT la gratuité pour les associations Canavéroises.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

17. FOIRE A LA BROCANTE

- **TARIFS ANNÉE 2014**

Rapporteur : Mme BUHERNE-LE NAIRE, Conseillère Municipale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

DÉCIDE d'organiser une foire à la brocante le dimanche 5 Octobre 2014 dans le centre-ville.

ACCEPTE de maintenir pour l'année 2014, les tarifs de l'année 2013 comme suit :

Canavérois :	20 €
Extérieurs et professionnels :	32 €
Gratuité pour les commerçants du secteur participant à l'animation de la journée et pour les associations Canavéroises.	

La réservation ne pourra être inférieure à 2 ml et supérieure à 8 ml (même personne, même famille ou même adresse).

REPORT DU POINT N°2 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Rapporteur : M. BARNAUD, Maire

En application de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 10 000 habitants, créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

- COMPOSITION DE LA COMMISSION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

FIXE la composition à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, ainsi qu'il suit :

- 14 membres de l'assemblée délibérante
- 2 membres issus du milieu associatif local

- DESIGNATION DES MEMBRES

Il est procédé à la constitution du bureau de vote, composé de Monsieur BARNAUD, Président, et de deux assesseurs. Madame BREART Marianne et Monsieur DRIESCH Jonathan acceptent d'assurer les fonctions d'assesseurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PROCEDE à l'élection des 14 représentants du conseil municipal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, par vote à bulletin secret à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

3 listes ont été déposées

Liste A : Titulaires – Mme REILHE, M. LE TARNEC, Mme DIRRINGER, M. RAPTI, M. PHAN, Mme PASCAL,
M. DRIESCH Jonathan, Mme BARBIER, Mme CORNU, M. DRIESCH Jacques, M. GROUZELLE,
M. POUJOL, M. DELLA-MUSSIA, M. TROUDART

Liste B : Titulaires – M. HAEMMERLE, Mme BREART, M. DUPRE, Mme GONZALEZ, M. DEHAUT, Mme BORDUY

Résultats du vote : 29 votants
0 bulletins blancs ou nuls
29 suffrages exprimés
Quotient électoral : 2,07

Ont obtenu :

Liste A : 23 voix, soit 11 sièges

Liste B : 6 voix, soit 3 sièges

Sont élus : Mme REILHE, M. LE TARNEC, Mme DIRRINGER, M. RAPTI, M. PHAN, Mme PASCALE,
M. DRIESCH Jonathan, Mme BARBIER, Mme CORNU, M. DRIESCH Jacques, M. GROUZELLE,
M. HAEMMERLE, Mme BREART, M. DUPRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DESIGNE l'association Centre Omnisports de Chennevières représentée par Monsieur DEVEAUX Jean-Philippe et UFC Que choisir représentée par Monsieur BASTIEN Guy afin de siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20H 35.



Jean-Pierre BARNAUD

Jean Pierre Barnaud
Maire

N.B. : Le compte-rendu intégral des débats sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville.

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE - VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Hôtel de ville - 14, avenue du Maréchal Leclerc - 94430 Chennevières-sur-Marne
Tél. : 01.45.94.74.74 - Fax : 01.45.94.78.40 - www.chennevieres.com

